



Crèche "Aux Mil'Pattes" Courtemaîche

Procès-verbal de l'assemblée générale
Du 23 mars 2026 à la salle de l'UAPE à 20h

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente
2. Procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2025
3. Présentation des comptes 2025
4. Budget 2026
5. Situation actuelle de la crèche et de l'UAPE
6. Divers.

1. Ouverture de l'assemblée par la présidente

Excusés : Weber Mathilde, Willemin Lucien et Emilie Fridez par message

(présents : Rachèle Voisard, Mélanie Braun, Choulat Laetitia, Sarah Contreras, Emeline Broquet, Pauline Ramseyer, Axel Apisa, Anthony Brugnerotto, Elodie Odiet, Caroline Gschwind, Pauline Ramseyer, Nathalie Moser, presque l'ensemble du personnel).

Pauline Chapuis présente ses salutations aux personnes présentes. Les membres du comité se présentent brièvement. L'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts. Elle demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, ce dernier est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2025

Il n'est pas procédé à la lecture du procès-verbal car il était disponible sur le site de la commune de Basse-Allaine ou auprès du secrétariat de la crèche.

Il est accepté à l'unanimité.

3. Présentation des comptes 2025

Pauline cède la parole à Mélanie Braun qui présente les comptes 2025 avec détails dont le résumé est le suivant :

Charges	fr. 764'583.96	- fr. 18'496.04 par rapport au budget
Produits	fr. 283'233.65	+ fr. 16'033.65 par rapport au budget

Subventions fr. 481'350.31

Subventions budgétées : fr. 515'880.-

Les variations par rapport au budget sont expliquées. Le détail du compte de pertes et profits ainsi que le bilan sont joints au PV. Le subventionnement est à hauteur de CHF 714'064.35 et l'action sociale déduit les prestations facturées aux enfants (CHF 47'219.05 et CHF 216'822.65) donc la charge globale admise s'élève à CHF 745'392.01 et la commune doit subventionner à hauteur de CHF 31'327.66 pour couvrir la perte.

Anthony Brugnerotto demande l'évolution des groupes vu que les chiffres sont meilleurs que l'année précédente et aussi les coûts des repas, pourquoi c'est presque le même chiffre que l'année

précédente ? Les repas coûtent plus chers plus l'enfant est grand donc c'est vrai que les chiffres sont presque identiques avec moins de fréquentation surtout chez les petits.

Pauline Ramseyer demande aussi l'impact de l'augmentation de la cotisation de base ? Cette augmentation a rapporté CHF 2'025,- de plus par rapport à 2024, ce qui n'est pas significatif mais c'est déjà ça !

Anthony demande si d'autres mesures sont prises pour éviter cette perte ? C'est toujours difficile à gérer, les changements sont permanents et il faut regarder l'évolution des groupes et le personnel pour ces groupes. Cette analyse doit être faite régulièrement pour gérer au mieux. Pour le moment, le comité garde le personnel formé et on verra l'évolution, notamment on espère toujours une augmentation du subventionnement. Pauline rajoute que la discussion a été ouverte également avec la commune et si elle pouvait assumer une perte régulièrement les années à venir, tout en mentionnant que la crèche avait toujours été bénéficiaire durant de très nombreuses années et c'est aussi pour cela que la commune avait décidé de facturer un intérêt pour l'emprunt contracté sur demande de la fiduciaire car c'était admissible aux charges. Cette charge a été mise en place trop tard mais maintenant elle y est et donc dans l'esprit du comité, la perte assumée par la commune est de CHF 31'327.66 mais elle récupère ces CHF 10'000,- d'intérêts.

Nathalie Moser demande si ce sont principalement des enfants de la commune ou s'il y a des externes ? Magali répond que ce sont presque exclusivement des enfants de la commune (éventuellement cercle scolaire).

Mélanie explique le bilan et mentionne la remarque principale qu'elle n'a pas envoyé les factures de novembre au début décembre 2025, de ce fait, les débiteurs sont beaucoup plus importants que les années antérieures (CHF 45'799.75 au lieu de CHF 27'462.40 en 2024). Elle s'excuse encore de ce désagrément ! Elle explique également que le fonds de roulement de la commune dans les passifs est de ce fait aussi plus important que les années antérieures à cause de cela (CHF 31'011,- au lieu de CHF 7'361.31).

Les comptes ont été contrôlés par la fiduciaire CRF à Delémont. Pauline donne connaissance du rapport de révision dans lequel il est mentionné que la comptabilité est établie de façon conforme à la loi suisse et aux statuts et recommande d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité. L'assemblée accepte les comptes 2025 à l'unanimité.

4. Budget 2026

Le budget 2026 est également présenté par Mélanie Braun en détail, selon fichier annexé mais dont le résumé est le suivant :

Charges	fr. 758'165.-
Produits	fr. 268'100.-
Subventions	fr. 490'065.- (cantonale : 457'839.40 – communale : 32'225.60)

Charges :

Ajustement des charges salariales par rapport aux variations de personnel.

Elles représentent 79.41% des charges totales. Le renchérissement a été octroyé.

Produits :

Prestations facturées, basées sur les comptes 2025 et les estimations de la Directrice.

Le budget est accepté à l'unanimité

5. Situation actuelle de la crèche et de l'UAPE par Magali Jeannerat, directrice

Neuf petits mois se sont écoulés depuis notre dernière assemblée du mois de juin. Les semaines filent avec son lot de bons ou parfois difficiles moments partagés avec vos enfants, de sourires, de pleurs, de conversations animées, de rires et d'apprentissages divers.

Des tas d'événements se passent tous les jours avec les enfants de la crèche et de l'UAPE que nous partageons avec vous, les parents, dès que nous le pouvons.

Alors ce soir, mon bilan parlera de cette relation que nous vivons quotidiennement avec vous, relation appelée aussi « collaboration ».

Pour nous, professionnels, cette collaboration est pensée au quotidien et fait l'objet d'une attention continue. Elle se matérialise, par exemple, dans les échanges informels au moment des arrivées et des départs des enfants, lors des bilans de passage, lors des réunions comme ce soir ou encore lors d'événements organisés comme à Noël ou autre.

Cette collaboration se nourrit dans les interactions quotidiennes que nous vivons et n'est donc pas réservée aux situations problématiques.

La collaboration suppose de considérer tous les parents comme des partenaires en regard du parcours éducatif de leur enfant.

Au vu de la diversité des familles, cela implique de notre part, un travail sur nos représentations du rôle de parent et sur leurs attentes à leur égard afin qu'ils puissent se sentir reconnus.

Depuis quelques temps déjà, nous constatons une perte de confiance et de légitimité des parents quant à l'éducation de leurs enfants. Mais n'est-ce pas les personnes qui les connaissent le mieux et qui sont le plus à même de répondre à leurs besoins ?

Nous, professionnels, en sommes convaincus. C'est pour cela que nous essayons non pas de dire ce que le parent fait juste ou faux, mais de partager notre vécu et nos expériences dans une perspective de coéducation.

Si travailler à une bonne collaboration relève d'une responsabilité partagée, il nous incombe, à nous professionnels, de mettre en place des conditions propices aux échanges et à la participation parentale. L'idée étant bien sûr de s'accorder sur des objectifs communs dans l'intérêt de l'enfant.

Nous savons que les parents et les professionnels vivent des réalités parfois différentes avec leur enfant. C'est pour cela que le partage de connaissances, d'expériences et d'informations profite à tous et en particulier, aux enfants.

Je souhaite donc vous remercier, chers parents, pour cette collaboration indispensable et vous invite à ne pas hésiter à partager vos observations, soucis, questionnement ou autre avec nous.

Nous ne vous offrirons pas de recette miracle, mais une écoute attentive, qui parfois, peut faire du bien !

Je remercie vivement toute l'équipe de la crèche Aux Mil'Pattes pour son investissement, sa disponibilité, sa motivation tout au long de l'année 2025.

Je remercie également les membres du comité, l'association PINOS, ainsi que les membres du conseil de paroisse de Basse-Allaine pour leur très bonne collaboration.

6. Divers.

Elodie Odiet demande la parole pour remercier l'ensemble du personnel de la crèche pour le travail accompli chaque jour avec les enfants, elle apprécie beaucoup d'emmener son fils dans notre unité !

Pauline Chapuis prend la parole pour remercier l'ensemble du comité et de la crèche, pour l'investissement que chacun ! Elle est présidente de la crèche depuis 2 ans (et bien plus longtemps du comité !) et cela fonctionne bien, on a de la chance d'avoir une belle structure !

Comme aucune autre question n'est posée par l'assemblée, Pauline clôt celle-ci à 20h33 qui a été suivie par 21 personnes et les remercie de leur participation. Elle les invite à partager le verre de l'amitié.

La Présidente :
Pauline Chapuis

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chapuis'.

La Secrétaire :
Mélodie Braun

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Braun'.